

Jusqu'au 25 juin 2020, les habitants de Meurthe-et-Moselle sont invités à donner leur avis sur un projet de "charte d'engagement lors des utilisations agricoles des pesticides".

En réalité cette charte n'engage les agriculteurs qu'à appliquer les dispositions légales déjà en vigueur ; pire, dès lors qu'elle sera adoptée, les distances de sécurité lors des épandages, déjà ridiculement faibles, pourront être réduites à 5 m voire 3 m des habitations .

Ce projet de charte a été rédigée sans concertation et sans tenir compte des propositions émises par les associations de protection de l'environnement et de la santé .

Attention cette enquête nous concerne tous, pas seulement les propriétaires riverains d'espaces agricoles et chacun peut participer.

N'oubliez pas que les pesticides circulent dans l'air, dans l'eau et bien au-delà des zones où ils sont épandus.

Sont aussi concernés d'autres acteurs pourtant oubliés dans le processus : apiculteurs, promeneurs, randonneurs, pêcheurs, VTTistes, cavaliers et bon nombre de personnes au-delà des seuls riverains qui peuvent traverser des zones en cours de traitement, voire déjà traitées, sans le savoir.

La LPO54 s'associe aux mouvements « nous voulons des Coquelicots » et à Flore 54 pour lancer un appel à la mobilisation générale et invite tous les citoyens à se prononcer contre ce projet de charte qui n'a d'autre ambition que de faire perdurer l'utilisation massive de ces molécules chimiques nocives (les pesticides).

La consultation publique sur la charte est en cours jusqu'au jeudi 25 juin 2020 à 17h00 inclus, à l'adresse suivante

<http://chambre-agriculture54.concertationpublique.net/>

Quelques propositions :

- Créer des Zones de Non Traitement (ZNT) en bordure des zones habitées sur 150m, véritables zones tampon sans pesticides et favorables à la biodiversité

Cultiver ces ZNT en bio , en prairies ou toutes cultures sans pesticides .

Plutôt que 5 m inutiles et inefficaces , ces surfaces de 150m permettraient aux agriculteurs conventionnels de tester le bio !

- Informer la veille les riverains, les maires, par SMS en précisant les heures et nature des produits épandus.
- Repérer avec des drapeaux de couleur les parcelles qui vont être ou ont déjà été traitées (comme le font les chasseurs) pour alerter les promeneurs ... tant que le produit épandu reste dangereux
- installer en bordure des zones habitées des « manches à air » permettant de contrôler la vitesse du vent (pulvérisation interdite au-delà de 19km/h)
- planter des haies de 3 m de haut sur 2 m de large pour limiter l'effet des dérives de produits

- Dans les communes concernées par des pratiques d'épandage, impliquer en coresponsabilité les maires avec les agriculteurs et les services de l'état en y associant les professionnels locaux de santé .
- Rendre accessible aux professionnels de santé les cahiers de traitement afin de faciliter l'accès à l'information sur les produits utilisés et savoir quelles mesures prendre en cas d'exposition
- Mise en place d'informations permanentes sur les risques des produits utilisés en direction des personnes (adultes et enfants) pouvant être exposées .
- Pour être valide la charte devra être signée par une association environnementale agréé(nationale ou régionale) et une association de santé ou un syndicat représentant des professionnels de santé

Pour étayer votre argumentation, vous pouvez également vous appuyer sur les deux liens ci-dessous

Génération future vient de rééditer une plaquette détaillée pour les riverains :

<https://www.generations-futures.fr/actualites/riverain-victimes-pesticides-brochure-edition-2020/>

Pour ceux qui veulent argumenter l'analyse et les propositions sur la base des premières chartes : <https://www.generations-futures.fr/actualites/chartes-pesticides-echec/>